



D.P.P.T. # DDADT
[Handwritten signatures]

Direction Générale des Services

1173561

Montpellier, le

14 SEP. 2020

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle Solidarités Territoriales / DAT



AT / 10000

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D20-002688
T : 04.67.67.67.95
E : amorel@herault.fr

MONSIEUR MICHAEL DELAFOSSE
PRESIDENT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
MAIRE DE MONTPELLIER
50 PLACE ZEUS
CS 39556
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, par courrier reçu le 17 août 2020, vous avez sollicité l'avis du Conseil Départemental sur le projet de modification simplifiée N°6 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pérols.

L'objet de la modification concerne :

- La suppression partielle de l'emplacement réservé n°6, car l'emprise de la voie Bachaga Benhamida, sur la partie en zone 1AUa1, est suffisante pour permettre la réalisation d'une voie à double sens et la création d'aménagements favorables aux modes actifs.
- La suppression de l'emplacement réservé n°15, qui devait permettre de réaliser une liaison cyclable entre la rue Georges Barnoyer et la rue de la Guette.

Après analyse des documents, le projet de modification simplifiée n'appelle pas de remarque particulière.

En conclusion, au vu des éléments contenus dans le dossier, j'émet un **avis favorable** à la modification simplifiée N°6 de la commune de Pérols.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice du pôle des solidarités territoriales

Didar GELAS